

# VERTE, DÉCENTE ET PUBLIQUE

Andrea Harden-Donahue et Andrea Peart



## RÉSUMÉ

Décembre, 2009



Canadian Labour Congress  
Congrès du travail du Canada

THE  
COUNCIL  
OF CANADIANS



LE  
CONSEIL  
DES CANADIENS



# VERTE, DÉCENTE ET PUBLIQUE – RÉSUMÉ

---

Le Canada et le monde entier doivent régler la crise climatique, qui est le problème le plus pressant de notre époque. Il faut absolument voir à ce que la température moyenne du globe n'augmente pas de plus de 2° C. De plus, nous devons faire face à une crise économique mondiale qui nécessite la prise de mesures décisives. Il y a un mouvement à large assise et grandissant en vue de la reconnaissance des possibilités que présentent les crises. Ce mouvement indique que la réduction des émissions et le règlement de la crise économique sont des facteurs de la création d'emplois verts décents. Il y a trois principaux secteurs dans lesquels des emplois verts peuvent être créés : l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, les transports en commun et les trains à grande vitesse, et les énergies renouvelables englobant tant la production d'électricité que les énergies primaires.

Le rapport intitulé Green, Decent and Public (Verte, décente et publique) met l'accent sur les nettes possibilités qu'a le secteur public de jouer un rôle important dans la création d'emplois verts. Il commence par traiter du potentiel de croissance économique que présentent les emplois verts et de la capacité de démarrage de projets du secteur public. Ensuite, il présente un examen plus approfondi des possibilités d'accroissement de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité et au-delà de celui-ci. Il indique l'énorme potentiel de création d'emplois verts associé à la production d'électricité renouvelable. La tendance actuelle est à l'éloignement des traditionnels réseaux d'électricité publics par la libéralisation des marchés canadiens de l'électricité. Cette tendance pose des problèmes à différents égards, y compris la réduction de la reddition de comptes, la hausse des prix de l'électricité et l'éventuelle réduction de la fiabilité. La propriété publique et communautaire de la production d'électricité renouvelable est présentée comme étant une solution de rechange à une libéralisation plus poussée des marchés qui a de nets avantages. Ceux-ci comprennent la conservation des revenus, la maximisation des avantages sociaux, l'attribution de la priorité à l'économie d'énergie et l'assurance de la sécurité énergétique.

## **LE POTENTIEL DE CRÉATION D'EMPLOIS VERTS, LE SECTEUR PUBLIC ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

---

### **Capacité de démarrage de projets et achats**

Compte tenu de l'actuelle crise économique et de l'effondrement du système de crédit, le secteur public a accru sa capacité de démarrage de projets. L'effondrement du système de crédit a nui à la capacité du secteur privé d'obtenir des capitaux aux fins de grands projets, ce qui a entravé l'expansion rapide nécessaire dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. D'autre part, puisque les taux d'intérêt sur les emprunts publics sont très bas et que de nombreux secteurs de l'économie, y compris celui de la construction, ralentissent, les investissements nécessaires peuvent être effectués à faible coût. Cela signifie non pas qu'aucune entreprise privée n'est prête à entreprendre des projets dans le domaine des énergies renouvelables mais bien que les

services publics sont plus susceptibles d'obtenir le crédit considérable nécessaire à pareils projets.

Le jumelage de la capacité de démarrage de projets du secteur public à des politiques d'achat de biens et services faits au Canada peut créer des centaines de milliers d'emplois verts et de nouveaux débouchés pour les industries canadiennes. L'imposition de conditions d'achat de biens et services canadiens accroît le rendement des investissements car elle favorise la création d'emplois manufacturiers. Elle peut, par exemple, engendrer des emplois dans la fabrication de l'acier ou d'éoliennes.

Vu la crise économique, l'économie a en outre besoin d'investissements à moyen terme du secteur public donnant de nouvelles possibilités à un secteur industriel en crise profonde. Ces investissements comprennent des mesures destinées à combler l'énorme déficit de longue date de l'investissement dans l'infrastructure municipale de base, la reconstruction des réseaux de transport

urbains et interurbains, l'investissement dans l'économie d'énergie grâce à des rénovations et à d'autres moyens, un élargissement très marqué du recours aux énergies renouvelables et l'expansion de services publics de base. L'important n'est pas de savoir si l'investissement est public ou privé mais bien d'assurer une croissance économique dont le moteur est l'investissement public.

### **Emplois verts : potentiel de croissance économique**

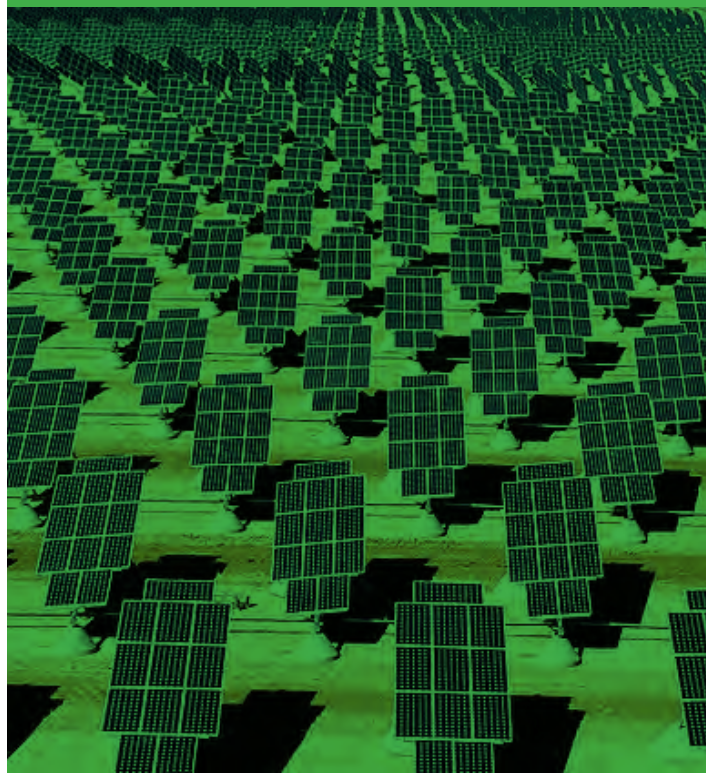
Chaque milliard de dollars d'investissement dans l'économie d'énergie et les énergies renouvelables crée un nombre d'emplois pouvant atteindre 18 000. L'investissement moyen dans les énergies renouvelables crée quatre fois plus d'emplois qu'un investissement du même montant dans les combustibles fossiles. Si l'objectif de voir à ce que 20% de l'électricité du Canada vienne de l'énergie éolienne était atteint, cela créerait plus de 50 000 emplois directs. L'efficacité énergétique est le secteur le plus prometteur pour ce qui est de créer des emplois et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). L'argent économisé par la réduction de la consommation d'énergie permet de récupérer pleinement l'investissement. Le gouvernement fédéral devrait consacrer à la stimulation économique au moins 10 milliards de dollars au cours de chacune des deux prochaines années. Le programme, qui porterait principalement sur des projets ayant trait à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, y compris la modernisation d'immeubles et l'amélioration des transports en commun, créerait au moins 200 000 emplois.

### **Le potentiel des mesures d'augmentation de l'efficacité énergétique**

L'augmentation de l'efficacité énergétique est la source d'énergie la moins coûteuse car chaque dollar consacré à la réduction de la consommation d'électricité permet d'économiser deux dollars américains d'investissement dans l'augmentation de l'approvisionnement en électricité. De plus, l'augmentation de l'efficacité énergétique permet une création d'emplois nette par dollar supérieure à celle de l'investissement dans les industries traditionnelles des combustibles fossiles, de la réduction des impôts ou de l'investissement dans la stimulation des dépenses de consommation. Le coût initial de l'investissement dans la modernisation (ou dans la construction d'immeubles à haut rendement énergétique) est rapidement recouvert à mesure que la réduction des montants des factures d'énergie dépasse ce coût. C'est pour cette raison, entre autres, que l'affectation de fonds publics à l'augmentation de l'efficacité énergétique peut contribuer grandement à la création d'emplois verts et à la reprise économique.

L'affectation d'un milliard de dollars supplémentaires à l'infrastructure de base, y compris la rénovation des habitations et l'augmentation de l'efficacité énergétique, crée 11 500 emplois, la moitié dans l'industrie de la construction et le reste dans d'autres secteurs. Chaque milliard de dollars d'investissement dans l'efficacité énergétique crée un nombre d'emplois pouvant atteindre 18 000. La mise en œuvre d'un programme national canadien de modernisation des installations municipales créerait de 5 600 à 7 840 années-personnes d'emploi local. Cela revient à 20 emplois par milliard de dollars investis ou à 1 emploi par tranche d'investissement de 50 000 \$. De plus, l'investissement de 280 à 392 millions de dollars dans l'augmentation de l'efficacité énergétique pourrait réduire de 800 kilotonnes par année les émissions de GES. Après la période de récupération de cinq à sept ans, le gouvernement économiserait 56 millions de dollars par année.

*Chaque milliard de dollars d'investissement dans l'efficacité énergétique crée un nombre d'emplois pouvant atteindre 18 000.*



## LE CONTEXTE CANADIEN DE L'EXPANSION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Il y a de très considérables possibilités d'élargir le recours aux énergies renouvelables et de créer des milliers d'emplois au Canada. Les énergies renouvelables viennent de sources renouvelables. C'est pourquoi elles englobent l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie marémotrice et l'énergie géothermique. L'expansion de la production d'électricité renouvelable (réglementée dans l'intérêt du public de manière à minimiser les effets négatifs environnementaux et sociaux), qui est le principal sujet du rapport, contribuera grandement à la réduction des émissions et à la création d'emplois verts dans le secteur manufacturier, en construction et en mise en valeur des énergies renouvelables. En mettant l'accent sur la production d'électricité, le rapport traite principalement des énergies hydroélectrique, éolienne et solaire ainsi que de l'énergie marémotrice et de la bioénergie. Si nous faisons un effort concerté, la majeure partie de l'électricité du Canada pourrait venir de sources d'énergie renouvelables.

### Le secteur canadien de l'électricité

C'est dans le contexte de la longue histoire de l'électricité publique que les Canadiens et les Canadiennes ainsi que les communautés canadiennes en sont venus à considérer comme un droit un approvisionnement stable et équitable en électricité à prix abordable. Un réseau public d'électricité est réglementé dans l'intérêt du public et s'assortit de la propriété publique de l'ensemble des réseaux de transport et de distribution et d'une propriété principalement publique des moyens de production de l'électricité. Actuellement, 80% de l'électricité produite au Canada relève du secteur public, par rapport à seulement 12% de celle qui est produite aux États-Unis. L'électricité est un service essentiel et présente des caractéristiques de monopole naturel. Parce que nous avons intégré verticalement notre réseau d'électricité par l'entremise du secteur public, nous avons été mieux en mesure de fournir de l'électricité de façon fiable et à un prix abordable, d'investir plus de capital et d'assurer une meilleure gouvernance.

Actuellement, 60% de l'électricité produite au Canada est de l'hydroélectricité, environ 16% est tirée de combustibles nucléaires, 22% de combustibles fossiles et le reste de sources renouvelables. La combinaison des sources de production d'électricité varie grandement selon la province, comme la mesure de propriété publique et de réglementation.

### La libéralisation du secteur de l'électricité

Il y a une tendance à la libéralisation du secteur de l'électricité canadien. La première étape de l'accroissement de la concurrence consiste habituellement à séparer les activités de production, de transport et de distribution de services publics qui, auparavant, étaient intégrés verticalement et avaient des droits de caractère monopolistique (souvent des sociétés d'État au Canada). La libéralisation des marchés repose sur une vision de l'électricité comme une marchandise échangée et vendue à la fin de réaliser un profit commercial privé plutôt que comme un bien public ou un service public ou commun.

Actuellement, l'Alberta a un système d'électricité à marché libre. La Nouvelle-Écosse a un monopole privé réglementé et l'Ontario a un croisement entre les deux. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve-et-Labrador ont tous des sociétés d'État mais incorporent au système, dans différentes mesures, une production accrue d'électricité par le secteur privé. La plupart des provinces, mais non toutes, ont par le passé permis aux petits producteurs privés d'électricité de ne jouer qu'un faible rôle. La déréglementation et la privatisation font augmenter ce rôle.

Le changement pose des problèmes à différents égards, y compris la réduction de la reddition de comptes, la hausse des prix de l'électricité et l'éventuelle réduction de la fiabilité. Ce sont les effets qu'il a eus dans bon nombre de ressorts où le secteur de l'électricité a été libéralisé, y compris en Grande-Bretagne, aux États-Unis et au Canada. En Alberta, le prix de l'électricité est passé de 5 à 25 cents par kWh de juin à octobre 2000 par suite de la libéralisation du marché, ce qui fait de l'Alberta le troisième ressort d'Amérique du Nord quant à l'importance des prix. La population de l'Alberta a dû rivaliser avec le marché californien, payant les mêmes prix, afin d'obtenir l'électricité produite dans sa province. De plus, les creux de tension ont augmenté.

Le marché de l'électricité de l'Ontario a été assujéti à la concurrence en mai 2001, ce qui a donné lieu à une hausse des prix et à des menaces de pénurie d'électricité. Le prix industriel moyen de l'électricité a augmenté de façon très marquée depuis mai 2002. Cela a dévasté certaines industries et a eu une énorme incidence sur la compétitivité globale et l'emploi. Le projet de privatisation de Hydro One a fini par échouer après que le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier et le Syndicat canadien de la fonction publique ont intenté un procès au gouvernement de l'Ontario parce qu'il n'avait pas le pouvoir de privatiser le service public. L'Ontario a

maintenant un système hybride comprenant des éléments de réglementation et des marchés compétitifs.

### **L'avenir de la production d'électricité renouvelable : la voie de la libéralisation des marchés**

L'augmentation de la production d'électricité renouvelable devient une priorité sociale et politique; toutes les provinces ont une politique destinée à accroître l'électricité « verte » et les emplois verts. Cela se déroule dans le contexte d'une tendance à la libéralisation des marchés canadiens de l'électricité. La séparation des activités des services publics d'électricité, l'augmentation de l'accès des secteurs de l'électricité aux marchés provinciaux de gros et de détail et l'établissement de marchés compétitifs en Alberta et en Ontario créent des possibilités d'expansion de la production privée d'électricité. Les politiques provinciales encouragent dans différentes mesures cette tendance.

La création d'un marché de l'électricité renouvelable privée détourne de la propriété à prédominance publique. Bien que la mesure dans laquelle cela s'accompagne d'autres caractéristiques de la libéralisation des marchés varie selon le contexte des règlements et des politiques provinciaux, cela indique que la libéralisation des marchés commence à remplacer les réseaux d'électricité publics. Il est indéniable que l'électricité renouvelable est une priorité mais il n'est pas nécessaire qu'elle s'assortisse d'une libéralisation plus poussée des marchés de l'électricité.

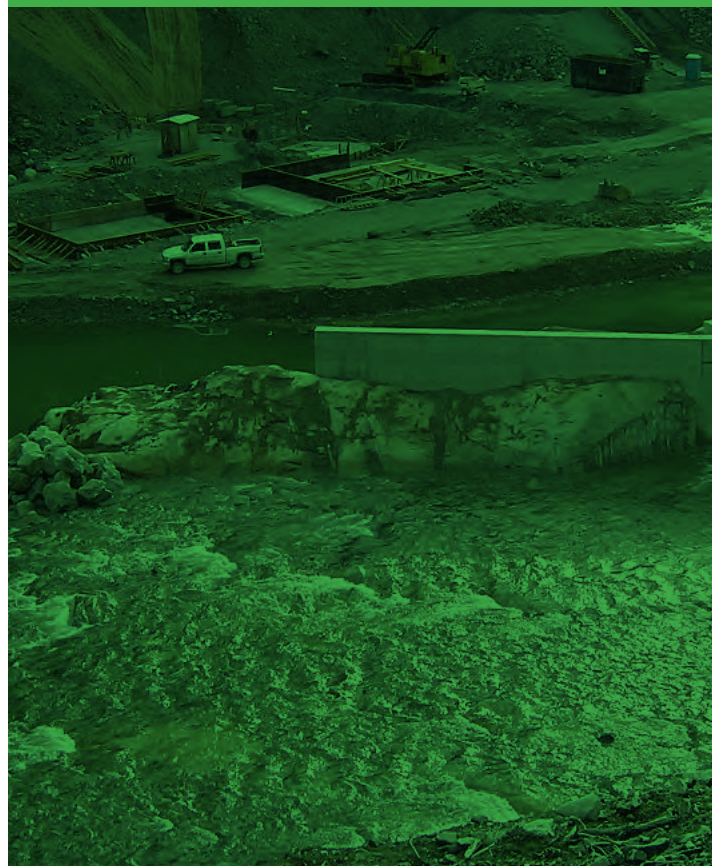
### **Le cas de la C-B : expériences en libéralisation des marchés et en électricité renouvelable**

B.C. Hydro est maintenant tenue d'acheter presque toute l'électricité permettant de répondre à ses besoins futurs de producteurs d'électricité privés appartenant à des investisseurs (souvent appelés producteurs d'électricité indépendants ou PEI). Des permis d'exploitation des ressources hydriques et éoliennes se vendent à un coût minime, ce qui aide à créer ce que certaines personnes ont appelé une ruée vers l'or des entreprises d'électricité privées, particulièrement pour ce qui est des centrales au fil de l'eau.

L'approche des PEI porte à craindre la volatilité des prix et à s'inquiéter au sujet de la capacité du gouvernement de la C-B d'assurer la sécurité énergétique à long terme. Des contrats sont passés à un coût élevé pour les contribuables de la C-B et cela aura tendance à faire augmenter les prix de l'électricité. Le gouvernement prétend que les PEI aideront à atteindre l'autosuffisance en matière d'électricité, mais la production la plus fiable des centrales au fil de l'eau aura lieu pendant les crues printanières

quand les centrales hydroélectriques produisent elles aussi au maximum. À l'expiration des contrats, les producteurs privés continueront de profiter de ressources provinciales et auront d'importants droits, en vertu de l'ALENA, d'exporter de l'électricité au plus offrant. Une opposition active est manifestée pour plusieurs raisons aux centrales au fil de l'eau par une coalition de groupes syndicaux, autochtones, communautaires et militant pour la justice sociale ainsi que de militants et militantes environnementaux et de municipalités. Cette coalition craint les effets environnementaux et sociaux des PEI.

*Une opposition active est manifestée pour plusieurs raisons aux centrales au fil de l'eau par une coalition de groupes syndicaux, autochtones, communautaires et militant pour la justice sociale ainsi que de militants et militantes environnementaux et de municipalités.*



## **PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

---

### **Potentiel de propriété publique et communautaire de la production d'électricité renouvelable**

L'électricité publique et l'électricité communautaire (EC) peuvent constituer une solution de rechange à la libéralisation des marchés. La propriété publique et communautaire de l'électricité fait jouer des rôles importants aux services publics dans la production d'électricité renouvelable et comporte un rôle pour la propriété locale (électricité communautaire). L'EC fait habituellement appel à des producteurs d'électricité tels que les institutions publiques, les coopératives, les agriculteurs et agricultrices et les propriétaires fonciers individuels. L'électricité publique et communautaire peut englober à la fois de grands projets d'électricité renouvelable (comme par exemple les parcs d'éoliennes et les centrales solaires et marémotrices) et des projets de plus petite envergure (tels que les éoliennes uniques et les centrales bioénergétiques). L'électricité décentralisée (ED) (par exemple les utilisations d'électricité renouvelable sur les lieux et la cogénération) prévoit des rôles pour les modèles d'électricité publique, l'EC et la production privée par l'industrie et de petits producteurs.

Bien qu'il soit difficile de définir de façon concluante l'électricité publique et communautaire, elle présente trois caractéristiques principales. Ces caractéristiques sont les raisons pour lesquelles nous avons instauré l'électricité publique et elles doivent être réunies pour que puissent être tirés les avantages de la propriété publique et communautaire dont il est question dans ce rapport. Il s'agit des suivantes : structures de propriété démocratiquement responsables, but non lucratif, et accent sur la réponse aux besoins locaux en électricité ou aux besoins du réseau provincial.

### **Exemples de production d'électricité publique : sociétés d'État et services publics**

Les services publics appartenant aux provinces, tels que les sociétés d'État, et aux municipalités peuvent et devraient jouer un rôle important dans la production d'électricité de sources renouvelables. C'est précisément ce que fait SaskPower en exploitant la centrale éolienne Centennial, qui est le deuxième parc d'éoliennes en importance au Canada avec sa production de 150 mégawatts. Bien que l'expérience acquise par la plupart des services publics consiste à produire de l'électricité à partir de ressources non renouvelables, sauf dans le cas de l'hydroélectricité, les politiques gouvernementales peuvent appuyer

l'investissement dans la recherche et la formation qui les aidera à acquérir des connaissances et à accroître leur potentiel de production d'électricité renouvelable.

### **Exemples de production d'électricité communautaire : propriété publique locale**

Il y a de nombreuses possibilités de propriété et de contrôle démocratiques au palier local. Les services d'électricité municipaux actuels (sociétés de distribution locale) sont bien en mesure de prendre en main la production d'électricité renouvelable et de l'intégrer à leurs réseaux de distribution actuels. Bon nombre de municipalités et de premières nations auxquelles appartiennent des centrales électriques peuvent collaborer avec des entreprises privées à la construction de centrales d'électricité renouvelable qu'elles posséderaient et exploiteraient. Les partenariats public-privé avec des sociétés de propriété locale et des services publics de propriété provinciale, tels que le modèle de la Columbia Basic Trust en C-B, peuvent allier la reddition de comptes locale à l'expérience en production et en distribution d'électricité et à la capacité d'emprunter des capitaux. Les municipalités ont des possibilités exceptionnelles de produire de l'électricité d'une manière peu polluante, par exemple en se dotant d'installations qui convertissent en électricité les émissions de méthane des décharges.

### **Exemples de production d'électricité coopérative : coopératives et énergie verte**

La coopérative fait de ses membres des propriétaires qui, une fois payés les frais d'exploitation, profitent des revenus générés. Les coopératives sont censées avoir des objectifs autres que les profits. Toutes les coopératives sont fondées sur sept principes, y compris la participation volontaire et ouverte, le contrôle démocratique par les membres, la participation économique démocratique des membres, l'autonomie et l'indépendance, l'accent sur l'éducation et la formation et le souci de la communauté.

Les projets de production d'électricité renouvelable peuvent être des coopératives appartenant aux consommateurs ou consommatrices ou à leurs membres. Les membres comprennent habituellement des habitants et habitantes et peut-être même des entreprises de la communauté où le projet se trouve, bien qu'ils puissent comprendre d'autres intervenants. Compte tenu de la nature des systèmes d'électricité provinciaux, la plupart des coopératives de production d'électricité renouvelable vendent de l'électricité au réseau provincial. Bien qu'elles soient souvent associées à des projets de petite envergure, les coopératives peuvent participer à de grands projets dans le cadre desquels, en raison de leur manque de

connaissances et de compétences techniques, elles sont susceptibles d'avoir pour partenaires d'autres institutions (comme les services publics). Un exemple de partenariat entre une coopérative et un service public est le projet Windshare entre la Toronto Renewable Energy Cooperative (TREC) et Toronto Hydro. Les coopératives de travailleurs et travailleuses sont un autre modèle possible. Par exemple, la Vancouver Renewable Energy Co-operative conçoit, vend et installe dans des bâtiments, pour le compte d'organisations, de propriétaires et d'autres coopératives, des dispositifs d'électricité solaire associés au réseau. Les coopératives se sont révélées être un moyen fructueux d'accroître la production d'électricité renouvelable. Au Danemark, les coopératives comptent pour 24% de la capacité de production d'électricité à l'aide d'éoliennes. En Allemagne, des sociétés appartenant aux citoyens et citoyennes comptent pour près de 40% de cette capacité.

### **Énergie décentralisée : cogénération et utilisations sur les lieux de l'électricité renouvelable**

L'EC est en outre associée à l'énergie distribuée ou décentralisée (ED) produite à plus petite échelle. Pour la définir simplement, disons que l'ED est de l'énergie produite à son point d'utilisation ou près de celui-ci. Elle comprend les applications d'électricité renouvelable telles que les panneaux solaires et la technologie héliothermique servant à chauffer de l'eau et des locaux ainsi que la cogénération. La cogénération est la production simultanée d'électricité et de chaleur (également appelée production combinée d'électricité et de chaleur) qui fournit une électricité utile et emploie la chaleur résiduelle à des fins de chauffage à proximité. La cogénération peut être utilisée à petite échelle, comme par exemple dans des foyers, des institutions telles que les hôpitaux, des patinoires couvertes et des centres commerciaux, ou à plus grande échelle à des fins industrielles et de production d'électricité. La cogénération peut répondre aux besoins en électricité d'un bâtiment précis et contribuer à la satisfaction des besoins en électricité des environs, et tout excédent peut être vendu au réseau. La chaleur résiduelle peut servir au chauffage de bâtiments sur les lieux et à proximité.

Les services publics peuvent recourir à la cogénération dans des centrales électriques et ils peuvent être propriétaires-exploitants d'un portefeuille d'installations énergétiques à petite échelle telles que des panneaux solaires, des éoliennes et des chauffe-eau solaires utilisées dans des habitations et des établissements locaux tels que des écoles, des hôpitaux et des patinoires couvertes. Les gouvernements peuvent donner le pas en prenant des mesures pour « écologiser » des établissements tels que

les immeubles municipaux, les hôpitaux, les patinoires publiques et les bâtiments fédéraux et provinciaux.

Le rapport présente des arguments en faveur de la propriété publique de la production d'électricité renouvelable, mais l'ED présente un certain nombre de cas d'exception. L'ED comprend un vaste éventail d'applications variant des petites éoliennes et des panneaux solaires posés sur des habitations individuelles à une production à plus grande échelle par les personnes habitant en milieu rural et les agriculteurs et agricultrices et à la production industrielle à grande échelle. Quand un excédent d'électricité est produit, il peut être vendu au réseau provincial. Le grand nombre et la diversité des petits producteurs – chacun desquels se trouve à proximité du lieu où l'électricité est nécessaire et distribuée par l'entremise du réseau – permet d'accroître rapidement la production d'électricité renouvelable, d'utiliser notre électricité plus efficacement et d'en maintenir le contrôle public.

Les tarifs feed-in et les portefeuilles d'énergie renouvelable (PER) sont deux des types de politiques destinés à réduire les obstacles au raccordement de l'électricité verte au réseau. Les tarifs feed-in exigent que les services publics achètent de l'électricité de sources renouvelables à des prix garantis à long terme. Les politiques sur les tarifs feed-in ont contribué à l'expansion de la production d'électricité renouvelable au Danemark et en Allemagne. Puisque des fonds publics servent à appuyer des projets de production d'électricité renouvelable, il est logique et équitable que le public bénéficie des revenus de ces projets (y compris les projets privés d'ED) en vertu de la propriété publique et communautaire.

Un des principaux obstacles à l'ED et à l'EC est présenté par les pressions exercées sur les lignes de transport. L'infrastructure actuelle n'a pas une capacité suffisante pour permettre de transporter les nouvelles productions d'électricité. Le besoin d'accroître la capacité de l'infrastructure impose un coût et un fardeau supplémentaires au secteur public qui demeure responsable de la mise à disposition des lignes de transport nécessaires. Nous devons voir à ce que des fonds suffisants soient affectés à l'infrastructure publique.

## LES AVANTAGES DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET COMMUNAUTAIRE DE L'ÉLECTRICITÉ

Le besoin de faire augmenter la production d'électricité renouvelable crève les yeux dans le contexte de la crise climatique actuelle. Il y a nettement des avantages à voir à ce que la propriété publique et communautaire crée des emplois verts en production d'électricité renouvelable : conservation de la rente économique, prestation de la priorité à l'économie d'énergie, assurance de la sécurité énergétique et augmentation des avantages sociaux.

### Des revenus à des fins publiques

Quand la propriété est publique, les revenus demeurent entre les mains du secteur public et peuvent être redistribués pour le bien public. L'établissement traditionnel des tarifs dissipe les revenus en vendant l'électricité aux consommateurs et consommatrices au coût moyen de sa production. La tarification au coût marginal permettrait aux fournisseurs de conserver les revenus. Si le fournisseur est un service public, les revenus pourraient servir à des fins publiques, y compris l'expansion du recours aux énergies renouvelables et de l'économie d'énergie ainsi que d'autres priorités sociales. Le maintien des revenus entre les mains du secteur public permet en outre de voir à ce que les infrastructures et les lignes de transport en place puissent accueillir de nouveaux apports découlant de la production décentralisée d'électricité renouvelable. Si la production d'électricité appartient à des sociétés commerciales, les revenus seront empochés par les PDG et les actionnaires et il se peut que les profits quittent le pays.

La propriété communautaire permet d'utiliser les revenus dans l'intérêt du public. Les modèles d'EC consistent habituellement à maintenir les revenus dans la communauté, ce qui engendre une croissance économique locale. Une étude réalisée aux États-Unis indique que les petites éoliennes de propriété locale engendrent près de dix fois plus d'activité économique que les projets éoliens appartenant à des intérêts de l'extérieur de l'État. Une autre étude a permis de conclure que « la production distribuée de propriété communautaire peut créer 150 emplois et de 0,7 à 4,3 millions de dollars de revenus de plus que la production centralisée selon le modèle de propriété traditionnel. En général, les économies locales en tirent beaucoup plus d'avantages car les revenus générés par les projets d'EC sont conservés et réinvestis par les membres de la communauté ».

## Les avantages sociaux de l'électricité publique et communautaire

La propriété publique et communautaire donne l'occasion de voir à ce que l'expansion de la production d'électricité renouvelable soit dans l'intérêt du public et à ce qu'elle contribue à la création d'emplois décents et à la réduction de l'inégalité. Il est plus facile de réglementer des organismes publics que des entreprises privées dans l'intérêt du public. Les sociétés d'État et les services publics doivent rendre des comptes aux hommes et femmes politiques, qui doivent en rendre aux habitants et habitantes de la province. L'expansion de la production privée d'électricité et la libéralisation des marchés restreint la portée de la reddition de comptes aux intérêts fondés sur les profits et aux intérêts des actionnaires. Dans les systèmes privatisés, les entreprises gardent le secret sur la prestation d'un service essentiel, ce qui rend beaucoup plus difficile la réglementation des industries (y compris la fiabilité des services, la santé et la sécurité et l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux).

La création d'emplois décents est un important avantage social. Les travailleurs et les travailleuses du secteur public sont beaucoup plus susceptibles d'être syndiqués que ceux du secteur privé et ils sont susceptibles d'avoir des salaires plus élevés et de meilleurs avantages que ces derniers. Les recherches réalisées à l'échelle internationale n'ont pas confirmé que les salaires moyens sont plus élevés dans le secteur public et ont plutôt indiqué que les salaires moyens sont plus élevés dans le secteur privé. Toutefois, l'écart le plus grand entre les niveaux de rémunération les plus bas et les plus élevés au sein d'une même organisation se trouve dans le secteur privé. Par exemple, la rémunération des 13 membres du conseil d'administration de British Telecom est passée de 489 000 livres à l'estomaquante somme de 3 487 000 livres par année par suite de la déréglementation et de la privatisation. Dans un même ordre d'idées, à la privatisation, la rémunération des 12 membres du conseil d'administration de British Gas est passée de 495 000 à 3 413 000 livres. Entre temps, dans les mêmes entreprises, des travailleurs et travailleuses ont été mis à pied et le travail occasionnel ainsi que la disparité salariale ont augmenté. La syndicalisation est un important moyen de voir à ce que les emplois verts publics et communautaires soient des emplois décents.

L'action gouvernementale, dans le cadre de programmes de création d'emplois publics, est beaucoup plus susceptible que les forces du marché de créer des possibilités d'emploi aidant à réduire la pauvreté, à accroître l'équité et à bâtir une économie énergétique

équitable et verte. L'expansion de la production d'électricité renouvelable dans le secteur public est plus susceptible que la production privée de donner lieu à la formation des travailleurs et travailleuses mis à pied et de donner accès aux emplois verts créés par l'investissement public dans le secteur de l'électricité.

### **Donner la priorité à l'économie d'énergie**

L'énergie la plus propre est celle que nous ne sommes pas obligés d'utiliser. La réduction de la demande globale d'électricité nécessite à la fois un accroissement de l'efficacité énergétique et une réduction de la consommation consistant simplement à utiliser moins d'électricité. Comme la rapide expansion de la production d'électricité renouvelable, l'économie d'énergie doit jouer un rôle important dans la réduction des émissions.

La production d'électricité publique dans le cadre de systèmes réglementés fondant les prix sur le coût à long terme de la production incite les services publics à mettre l'économie d'énergie sur un pied d'égalité avec la construction de nouvelles installations. Le coût élevé de la construction de celles-ci peut être comparé à celui, moindre, de la « récupération » d'électricité grâce à la maîtrise de la demande d'électricité (MDE). Dans le cadre de systèmes publics intégrés verticalement où les sociétés d'État sont les uniques ou principaux producteurs d'électricité, ces sociétés peuvent profiter des économies réalisées à la faveur de programmes de MDE efficaces destinés à encourager les consommateurs et les consommatrices à réduire leur consommation et à modifier leurs habitudes de consommation.

De plus, les modèles de propriété publique et communautaire permettent de donner la priorité à l'économie d'énergie parce qu'ils sont tenus responsables et qu'ils mesurent le succès non seulement à la rentabilité mais aussi à l'atteinte d'objectifs sociaux, économiques et politiques.

Bien que les systèmes publics réglementés incitent les producteurs d'électricité à mettre l'accent sur l'économie d'énergie, la dynamique change par suite de la libéralisation des marchés. Il y a une tension entre l'économie d'énergie et la maximisation des débouchés pour accroître les profits des producteurs privés. La réduction de la consommation peut effectivement réduire les profits. Pendant les années 1990, à mesure que la séparation des activités se déroulait dans bon nombre des secteurs canadiens de l'électricité, les programmes de MDE ont été freinés. Cela tenait à la réduction de l'incitation des services publics à investir dans la MDE et au fait que les gros utilisateurs d'énergie avaient accès à de l'électricité

d'autres sources à des prix inférieurs. La déréglementation du marché de l'électricité de la Californie a eu initialement des résultats semblables.

Le découragement des services publics d'investir dans la MDE dans le cadre d'un système fondé sur les forces du marché n'est pas négligeable. Toutefois, la MDE et l'économie d'énergie peuvent se poursuivre après la libéralisation des marchés du secteur de l'électricité. Certaines personnes ont soutenu que la hausse des prix de l'électricité (résultat probable de la libéralisation) peut encourager les consommateurs et consommatrices à économiser davantage l'électricité. Toutefois, il y a des indications selon lesquelles la corrélation entre les prix de l'électricité et la consommation est faible. La hausse des prix de l'électricité comporte un coût considérable, particulièrement pour les Canadiens et les Canadiennes à faible revenu et pour les industries grandes consommatrices d'énergie en proie aux aléas du commerce. De plus, bien qu'il soit possible d'établir des règlements et d'adopter des mesures d'encouragement de l'économie d'énergie fondées sur le marché, cela comporte un coût public et entre en conflit avec l'objectif global de la libéralisation des marchés, qui est de réduire l'intervention gouvernementale.

### **Assurer la sécurité énergétique**

La sécurité énergétique est nécessaire au bien-être des individus et de la société. Si l'électricité renouvelable prend une expansion rapide, la capacité d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité venant des nouvelles sources sera un facteur de plus en plus important de la satisfaction au besoin global de sécurité de l'approvisionnement en électricité des Canadiens et des Canadiennes. Les gouvernements ont donné aux services publics de propriété publique le mandat principal d'assurer un approvisionnement fiable et suffisant en électricité à prix abordable dans les limites de la province.

La capacité des gouvernements d'assurer la sécurité énergétique est entravée par l'augmentation de la participation du secteur privé et la libéralisation des marchés. Les producteurs privés d'énergie mettent l'accent sur les revenus et le coût en réponse à des signaux du marché et ils vendent habituellement au plus offrant. Cela comporte le commerce de l'électricité avec les États-Unis en fonction des profits. L'ALENA accorde aux producteurs d'électricité privés d'importants droits dont il faut tenir compte. Les obligations imposées au Canada par l'ALENA ne sont pas liées à des questions telles que celle de savoir si les exportations risquent de nuire à l'approvisionnement dans notre pays.

L'ALENA impose des contraintes à la capacité des gouvernements d'intervenir dans le commerce de l'énergie. De plus, il accorde aux investisseurs d'autres pays (les États-Unis et le Mexique) des droits ayant trait à leurs investissements et à leur capacité d'exporter à l'extérieur des limites des provinces. Le chapitre 6 de l'ALENA interdit l'imposition de droits ou de taxes sur les exportations d'énergie et restreint la réglementation des importations et des exportations, empêchant en fait l'instauration d'un système à deux prix prévoyant un prix plus bas pour les consommateurs et consommatrices canadiens. Bien que le chapitre 6 comporte certaines sauvegardes, il est douteux qu'on puisse compter sur celles-ci en raison de l'interprétation étroite qu'y ont données les organismes de règlement des différends commerciaux. De plus, ces sauvegardes ne sont pas exemptées de la clause de proportionnalité, qui exige que le Canada maintienne la proportion de ses approvisionnements totaux pour laquelle comptent ses exportations aux États-Unis au niveau des trois années précédentes. Cela signifie que toute restriction réduisant la quantité d'électricité exportée aux États-Unis doit également s'appliquer aux consommateurs et consommatrices canadiens, dont l'approvisionnement en électricité doit être réduit proportionnellement. La propriété et le contrôle publics et communautaires des actifs de production et de transport constituent le meilleur moyen de mettre les choix en matière de politiques publiques à l'abri des contestations en vertu de l'ALENA.

Le Canada a des prix de l'électricité comptant parmi les plus bas du monde. Les prix de l'électricité aux États-Unis sont toujours plus élevés, ce qui fait de l'exportation d'électricité une option attrayante. Pour répondre à la crise climatique, bon nombre de ressorts américains ont adopté des objectifs d'accroissement de la part de leur panier d'énergies que représente l'électricité renouvelable. Cela crée un marché attirant pour l'électricité verte canadienne aux États-Unis qui risque de compromettre la sécurité énergétique et la prestation de la priorité à l'approvisionnement en électricité renouvelable dans les ressorts canadiens.

## CONCLUSIONS

---

Un mouvement de base populaire intensifie ses efforts et donne de plus en plus d'exemples d'alliances appelant à la création d'emplois verts et à l'instauration d'une économie, plus équitable, des énergies vertes. Bien qu'on puisse définir l'emploi vert de nombreuses façons, ce qu'il importe de retenir, c'est que grâce à des investissements ciblés dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, sans nous y restreindre, nous pouvons créer des milliers d'emplois décents permettant de faire vivre une famille. Compte tenu du fait que les États-Unis consacrent actuellement six fois plus de fonds par habitant que le Canada aux investissements « verts », le Canada doit se rattraper rapidement sinon il perdra des possibilités économiques et n'aura plus qu'une économie de succursales tandis que les émissions de GES continueront d'augmenter.

Pendant les prochaines décennies, la combinaison des sources d'électricité et la consommation d'électricité évolueront considérablement. L'électricité du Canada sera de plus en plus distribuée et viendra de sources à plus petite échelle et plus diversifiées. Il y a lieu de prendre des mesures pour voir à ce que le virage cadre avec les objectifs scientifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et maximise la création d'emplois décents.

Outre l'investissement public dans l'augmentation de l'efficacité énergétique, la ligne de conduite préférée passe par un réseau d'électricité réglementé dans l'intérêt du public et jumelé à un système de distribution public et à l'expansion de la production d'électricité renouvelable de propriété publique et communautaire. Attendu la crise économique et la réduction du crédit, le secteur public a la capacité d'élargir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables plus rapidement que le secteur privé, ce dont il est désespérément besoin dans le contexte de la crise climatique actuelle. L'électricité publique et communautaire renouvelable est une solution de rechange à une libéralisation plus poussée des marchés dans le secteur de l'électricité qui présente de nets possibilités et avantages. Ceux-ci comprennent la conservation des revenus, l'augmentation des avantages sociaux, l'attribution de la priorité à l'économie d'énergie et l'accroissement de la sécurité énergétique.

Nous pouvons accroître l'efficacité énergétique et élargir la production d'électricité renouvelable d'une manière qui présente des avantages appréciables et qui crée des emplois verts propres à permettre aux gens de se hisser hors de la pauvreté. Pour tout dire, nous devrions réduire notre consommation d'énergie et utiliser l'énergie plus efficacement en nous assurant que l'électricité du Canada soit verte, assure des emplois décents et demeure publique.

**Remarque : Pour obtenir une liste exhaustive des recommandations sur les politiques propres à assurer un avenir énergétique stable, propre et prospère, veuillez vous reporter à la version intégrale du rapport.**



Canadian Labour Congress

Congrès du travail du Canada

